

Zeitschrift: Aînés : mensuel pour une retraite plus heureuse
Band: 15 (1985)
Heft: 5

Rubrik: Pro Senectute : pour la vieillesse

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 13.10.2024

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

PRO SENECTUTE

Pour la Vieillesse

SECRETARIATS CANTONAUX:

Genève, 5, place de la Taconnerie (022) 21 04 33
Lausanne, 51, rue du Maupas (021) 36 17 21
La Chaux-de-Fonds, 53, av. L.-Robert (039) 23 20 20
Bienna, 8, rue du Collège (032) 22 20 71
Delémont, 49, avenue de la Gare (066) 22 30 68
Tavannes, 4, rue du Pont (032) 91 21 20
Fribourg, 26, rue Saint-Pierre (037) 22 41 53
Sion, 7, rue des Tonneliers (027) 22 07 41

VAUD

Grande première suisse:

Une région
prépare ses
futurs retraités

avec l'aide de Pro Senectute,
de communes et d'entreprises



On parle partout et de plus en plus de la nécessité pour les futurs retraités de préparer leur retraite. Des entreprises ont déjà empoigné le problème en organisant, chez elles, des cours de préparation. Et plusieurs communes s'intéressent sérieusement à ce qui est devenu une préoccupation à l'échelle nationale. Mais jamais encore, une région ne s'était organisée dans le même but. C'est aujourd'hui chose faite en ce qui concerne la Riviera lémanique, grâce à l'initiative de personnes compétentes et enthousiastes.

Le 31 octobre 1984, l'Association régionale de la Riviera pour la Préparation à la Retraite était créée à La Tour-de-Peilz, avec siège dans cette charmante cité. Ce n'était que justice: La Tour-de-Peilz, à la suite d'intéressantes initiatives de l'ancien municipal chargé des Services sociaux, M. Jean-Jacques Luzio, s'était précédemment signalée dans ce domaine en prenant le problème par le bon bout. Or, l'Association régionale (10 communes du district de Vevey et la Commune de Villeneuve), est importante puisque la population de la région représente plus de 62 000 habitants et compte 1210 entreprises, commerces, artisans et professions libérales.

A cette grande première suisse, le chef du département cantonal de la Prévoyance et des Assurances a donné son appui, et Pro Senectute Vaud a fait de même, ce qui assure à l'édifice des assises solides.

Concrètement, les choses ont été rondement menées puisque les séminaires de préparation à la retraite ont déjà débuté à Vevey et Corseaux. Dès septembre, Montreux, Villeneuve, Saint-Légier suivront.

Un retour en arrière s'impose.

Dès 1970, des entreprises de la Riviera avaient mis sur pied de tels cours. Ce fut le succès, même si seules de grandes entreprises telles que Nestlé, Rinsoz & Ormond, la Société romande d'Electricité, étaient à même d'offrir cette prestation à leur personnel. Dix années plus tard, en 1980, sous l'impulsion notamment de M. J.-J. Luzio, des séminaires de préparation à la retraite ouverts à tous les habitants de La Tour-de-Peilz, âgés de 60 à 65 ans, constituèrent des expériences pleines d'enseignements qui incitèrent un groupe de personnes représentant les milieux économiques et les communes à offrir ces prestations aux habitants du district de Vevey et de la Commune de Villeneuve. On connaît la suite.

Lors d'une conférence de presse, le 13 mars à Vevey, le président du comité qui assume l'organisation de toute l'affaire, M. Gérard Imfeld, chef du Service du personnel de Nestec S.A. Vevey, exposa avec clarté l'historique de l'association, ses buts, ses espoirs et son entrée dans la phase décisive du concret, des réalisations «sur le ter-

M. J.-J. Luzio, secrétaire-coordonateur et, à droite, le président G. Imfeld. (Photo Y. D.)

rain». En 1985, 6 séminaires auront lieu (on en prévoit 18 à 21 en 1986). Sujets traités: la santé; les problèmes sociaux économiques; les problèmes juridiques; l'occupation du temps libre; les aspects psychologiques de la retraite; les informations sociales générales et régionales et celles des associations de retraités. Ces séminaires seront animés par des spécialistes. Cette année-ci, 1252 invitations ont été envoyées à toutes les personnes âgées de 64 et 65 ans, intéressées à ces réunions informatives. La participation prévue est de l'ordre de 25%, soit environ 300 personnes.

L'an prochain, vu le succès enregistré en 85, les femmes de 61 et 62 ans et les hommes de 63, 64 et 65 ans, seront invités. Trois classes d'âge en plus qu'en 85, soit environ 3000 invitations à envoyer qui aboutiront sans doute à 750 participations.

Le but fondamental de l'association est donc de permettre aux intéressés de jouir pleinement de leur retraite. Il est prévisible que, unique en Suisse, l'Association fasse école et inspire d'autres régions. L'expérience de Vevey-Villeneuve n'a pas de précédent en Suisse. Il s'agit d'une œuvre de pionniers à laquelle on ne peut qu'applaudir.

—g—

VAUD

FVCA: 10 ans déjà!

Comme passent les années... La Fédération vaudoise des clubs d'ânés (FVCA) vient d'entrer dans la 10^e année de son existence. L'assemblée générale statutaire du 11 mars dernier à Avenches a marqué cet anniversaire qui est aussi un nouveau départ. Sous la présidence souriante de Mme S. Carmentrand, l'assemblée groupa les représentants de 39 clubs (sur 45). De nouveaux membres furent admis: Cuarnens, Daillens, L'Isle et Lausanne-St-Paul. La charmante cité d'Avenches réserva l'accueil le plus amical aux participants. Parmi les invités, citons MM. Louis Décorvet, président de la Fédération romande des fédérations de clubs d'ânés, Daniel Girardet, directeur de Pro Senectute Vaud qui assume les travaux du secrétariat confiés à P. Tâche et ceux de la tenue des comptes; Roland Poletti, président d'honneur de la FVCA, Guignard, substitut du préfet du district d'Avenches, etc. Le rapport du comité présenté par la présidente fait état de 45 clubs membres auxquels il faut ajouter 39 clubs amis. Comité et bureau ont été très actifs et ont bénéficié de la collaboration de Mlle Ch. Schaub, déléguée du Service de prévoyance et d'aide sociale, en tant que conseillère, de MM. Jean Carrel, chef du Service Loisirs de Pro Senectute, et Pierre Tâche, animateur, qui a notamment préparé les rencontres régionales avec les responsables locaux. Quant à la Fédération romande, elle a étudié pendant deux ans la question du déplacement des personnes âgées dans la société. A son programme est inscrite l'étude du problème des assurances maladie. Son assemblée générale se tiendra à Yverdon le 19 juin.

Quels sont les projets de la Fédération vaudoise?

1. Intensifier les contacts avec les clubs;
2. Etablir des contacts avec d'autres mouvements d'ânés religieux ou civils;
3. Rechercher de nouveaux liens avec l'Est vaudois.

«Nous pensons, ajoute le rapport du comité, que les clubs d'ânés auront une nouvelle tâche dans l'animation à domicile que va lancer Pro Senectute. Les clubs paraissent tout indiqués pour ce travail». Chapitre nominations, Mmes A. Meylan, Morges, et Rose Pache, Pully, sont appelées à siéger au comité. Quant à la présidente, elle est arrivée au terme de son mandat. M. J.-P. Cavin (Yverdon), est appelé à succéder à Mme S. Carmentrand à qui des remerciements furent adressés au nom de tous. La vice-présidence revient, elle, à M. Jean Rebeaud (Payerne). Après adoption des divers rapports, on entendit M. Décorvet apporter le salut et les vœux de la Fédération romande. Jean Carrel rappela en quoi consiste la collaboration de Pro Senectute au sein de la FVCA et de la FRFCA. Pierre Tâche annonça la création d'une commission chargée de préparer de nouvelles animations dont on parlera cet automne. Le président du club d'Avenches, M. Armand Cosandai rappela que celui-ci fut créé en 1980 avec l'aide de Pro Senectute, et qu'il compte 80 membres. On applaudit ensuite M. Lucien Ludy, de la Société de développement d'Avenches qui parla de sa séduisante cité dont l'histoire fut brillante ainsi qu'en attestent tant de monuments célèbres légués par Aventicum, capitale de l'Helvétie romaine. Enfin, le message de M. Guignard, substitut du préfet, mit fin à l'assemblée par des paroles d'encouragement. L'après-midi fut consacrée à un exposé de M. Bernard Bachelard, coordinateur de l'expérience pilote menée conjointement à Nyon et à Payerne sur le maintien à domicile des personnes âgées. Thème: «Alternative à l'hébergement, quelles perspectives?» Une telle expérience peut se résumer en 2 mots: vieillissement démographique. Si, dans le canton, on comptait en 1980, 2000 personnes de plus de 90 ans, en l'an 2000, il y en aura 5000! Ce phénomène posera des problèmes à l'Etat et aux communes. Il faut d'ores et déjà prévoir des établissements - et leur financement - pour accueillir ces futurs nonagénaires. On a aussi voulu savoir si, par le maintien des personnes âgées à domicile, les dépenses seraient restreintes par rapport à leur placement dans des établissements médico-sociaux. Mais n'anticipons pas et attendons les conclusions officielles qui seront tirées de cette expérience. Décidément les fédérations, vaudoise ou romande, sont des réalités bien vivantes. On y travaille dans le meilleur esprit. Amitié et solidarité. Et cela, ça compte!

VAUD

Envol des «Ramiers»

Le lundi 18 mars dernier, le Centre de jour pour personnes âgées d'Ecublens et de Chavannes-près-Renens s'est ouvert dans les locaux rénovés de l'ancienne fabrique de chocolats Perrier. Les deux communes comptent quelque 1200 personnes en âge AVS. C'est dire si ce Centre répond à un réel besoin, offrant aux ânés un lieu de rencontre bienvenu et des activités complémentaires à celles des deux clubs «Chavannes-Epenex» et «Fil d'argent» d'Ecublens qui, grâce à la générosité de la commune de Chavannes-près-Renens, ont élu domicile dans l'immeuble, disposant de tout le 2^e et dernier étage.

Le rez, où règnent en maîtres deux charmantes hôtes, Mmes Erna von Flüe et Marcelle Masson, comprend la salle à manger et la cafétéria. Si la première est réservée aux personnes âgées et à leurs accompagnants, la cafétéria, elle, est ouverte à tout un chacun. Cela permet les rencontres de générations. Du lundi au vendredi, de 8 h. 30 à 17 h., chacun peut y prendre le café ou le thé, tout en lisant les journaux, en conversant ou en jouant aux cartes. Chaque lundi s'y déroule un tournoi.

Va et redécouvre ton pays

Par suite d'une omission, la manifestation du Théâtre du Jorat ne figure pas sur la carte d'inscription en fin de brochure.

Nous vous rappelons que le **dimanche 2 juin à 14 h. 30** aura lieu à l'intention des ânés dans la grange sublime une représentation du récit d'Emile Gardaz: *Croix du Sud*.

Selon la tradition, à l'entracte les dames du Jorat offriront leurs merveilles. Inscrivez-vous, c'est le tout dernier moment!

Pour tout renseignement: Pro Senectute-Vaud, tél. 021/36 17 21.



Une petite salle, louée par le Service d'aide au foyer de Pro Senectute qui y assure une permanence tous les matins, complète le rez. Le 1^{er} étage comporte une très grande salle réservée à des activités variées: travaux manuels, gymnastique, manifestations récréatives et musicales. Un cabaret y est prévu chaque 2^e et 4^e lundi du mois. Cette salle est louée occasionnellement pour des réunions, des soirées, histoire d'équilibrer quelque peu les finances.

Relevons encore que les frais d'exploitation sont couverts par les deux communes en question, alors que Pro Senectute-Vaud se charge de faire «marcher» le Centre et supporte les dépenses entraînées par l'animation.

Rendons hommage aux autorités de Chavannes et d'Ecublens qui, dans la volonté de mener une politique sociale bien comprise en faveur des personnes âgées de leur commune, ont conduit rondement les tractations qui ont permis l'ouverture de ce Centre.

J. M^r

Adresse du Centre:
avenue de la Gare 34,
Chavannes/Renens.

Délais d'inscription échéant début mai pour les sorties suivantes:

Théâtre du Jorat;
Jardin botanique de Saint-Triphon;
Musée des Suisses à l'étranger.

Et maintenant,
pensons aux vacances!

Zermatt, le coin favori de tous; pour le séjour du 24.6 au 2.7, délai d'inscription: 24 mai.

Les Diablerets, le coin aux balades multiples; pour le séjour du 1^{er} au 10 juillet 1985, délai d'inscription: 31 mai.

Twannberg, pour des vacances actives et dynamiques du 10 au 15 juin 1985, délai d'inscription: 19 mai.

10^e anniversaire à Morges

Le 10 janvier, le Club des aînés de Morges fêtait ses 10 années d'activité. Il fut fondé le 10 janvier 1975 avec l'appui de Pro Senectute-Vaud. L'enfant a grandi et le club compte aujourd'hui environ 170 membres! Il fait partie de la Fédération romande des Clubs d'aînés.

Cet anniversaire méritait d'être joyeusement fêté. Un excellent repas fut offert à tous les membres. Les autorités communales et ecclésiastiques étaient présentes dans la grande salle du Casino de Morges fort agréablement décorée. Il y eut des discours, un délicieux poème de Pierre Tâche et des productions très applaudies du Chœur des Aînés, du charmant Moineau et de Tintin.

Une belle, inoubliable journée.

Hélène Meylan

NEUCHÂTEL

Bains d'Yverdon

Chaque semaine, nous vous offrons la possibilité de vous rendre aux bains d'Yverdon en car.

Renseignements: Secrétariat de Neuchâtel, rue de la Côte 48a, 2000 Neuchâtel, tél. 038/24 56 56.

Camps de marche

A Wildhaus (Toggenbourg)

Hôtel Hirschen.

Une magnifique région à découvrir et les prestations d'un hôtel de grande classe (piscine, sauna, etc.)

Du vendredi 21 au mercredi 26 juin 1985: Fr. 340.—.

A Champex (Valais)

Hôtel du Glacier rénové et offrant les prestations d'un hôtel de grande classe.

Du lundi 2 au vendredi 6 septembre 1985: Fr. 290.—.

Renseignements: Pro Senectute, secrétariat de Neuchâtel, Mme Marianne Rieder, tél. 038/24 56 56.

GENÈVE

Prestations complémentaires

M. Jean-François Robin, assistant social à la Fondation pour la vieillesse, aborde pour les lecteurs genevois d'«Aînés» la question des prestations complémentaires fédérales et cantonales:

«Afin de compléter certains revenus AVS insuffisants, la Confédération a introduit, en 1966, un système fédéral de prestations complémentaires. Quelques années plus tard, dans le canton de Genève, on a constaté que, malgré les prestations fédérales, des personnes seules ou des couples étaient toujours au-dessous d'un revenu minimum décent. Le canton a décidé alors d'apporter une amélioration à ces bas revenus. C'est ainsi qu'est née, en 1969, l'Aide aux personnes âgées (APA).

Depuis lors, dans notre travail à Pro Senectute, nous avons observé une nette amélioration de la situation des personnes âgées.

Il faut souligner qu'en Suisse deux ou trois cantons seulement, dont Genève, fournissent des prestations cantonales supplémentaires.

Je voudrais rappeler que ces adjonctions financières, fédérales ou cantonales, **ne sont pas des prestations d'assistance** mais reviennent de droit aux personnes concernées, ce qui veut dire que leurs enfants ne seront jamais mis à contribution.

Bien sûr, ces prestations ne viennent pas automatiquement. Comme vous avez dû faire une demande pour recevoir votre rente AVS, vous devrez également demander les prestations complémentaires et en justifier le besoin.

Qui y a droit?

Il est difficile de le dire exactement car plusieurs paramètres entrent en ligne de compte: revenus, fortune, petit travail, nombre d'années de séjour à Genève, etc. Mais toutes les personnes seules qui ont un revenu mensuel de moins de Fr. 1500.— ou les couples qui

reçoivent moins de Fr. 2200.— devraient prendre la peine de se poser la question.

A Pro Senectute, nous recevons des gens qui nous font des demandes financières particulières (par exemple pour aider à l'achat de lunettes, d'un frigidaire) et c'est souvent en de telles occasions que nous nous apercevons que ces personnes ont droit à des prestations complémentaires.

Prenons un exemple pratique:

Une personne qui aurait Fr. 20 000.— de fortune, Fr. 1000.— d'AVS et devrait payer un loyer (sans les charges) de Fr. 300.— par mois, une cotisation à l'assurance maladie de Fr. 100.— pourrait toucher environ Fr. 400.— par mois. De plus, les bénéficiaires des prestations cantonales ont droit à d'autres avantages tels que:

le remboursement des frais de maladie non payés par l'assurance;
le remboursement, dans une certaine mesure, des frais dentaires;
le prêt de moyens auxiliaires (lits électriques, potences, etc.);
l'abonnement annuel des Transports publics genevois au prix de Fr. 30.— seulement, etc.

En contrepartie, ceux qui font une demande de prestations complémentaires doivent accepter la vérification des renseignements qu'ils fournissent. Ils sont tenus de tout dire à l'enquêteur car toute omission peut être pénalisée. Bien entendu, celui-ci est soumis au secret professionnel; il agit de manière discrète. Ces mesures sont prises afin d'éviter la fraude et de servir ceux qui en ont réellement besoin.

Où s'adresser?

A Genève, un seul et même office gère les prestations complémentaires fédérales et cantonales: l'Office d'allocations aux personnes âgées, aux veuves, orphelins et invalides (OAPA), il se trouve au 28 de la rue Ernest-Pictet, téléphone N° 44 44 50.

Cet office a un service d'accueil qui peut vous aider à remplir les formulaires, mais vous pouvez aussi faire aider au centre social de votre quartier ou à Pro Senectute, Genève.»

H. Maillard

Les assistants sociaux de la Fondation pour la vieillesse sont à votre disposition pour tout renseignement ou demande de rendez-vous: Pro Senectute, Genève, tél. 21 04 33 (de 8 à 12 h. et de 14 à 17 h).

▲ BIENNE

Cours de ski

Vingt-cinq personnes ont pris part au cours de ski qui a été plusieurs fois perturbé par le manque de neige.

Le cinquième anniversaire, le 17 février, du «Club du dimanche» annoncé par *Aînés* 2/85 sous le titre «Faut l'faire», n'a pas été qu'une simple commémoration, mais un événement. Etaient présents: M. Rinderknecht, de

Pro Senectute Zurich; les responsables de *Zeitlupe*, les équipes de radio et télévision ainsi que plusieurs journalistes. Les prochaines rencontres sont pour les dimanches 5 et 19 mai, 9 et 23 juin.

Et de nouveau — tous les 2 ans — l'avalanche de plus de 700 déclarations d'impôts! Pour une cinquantaine de ces déclarations, les personnes doivent être visitées chez elles, parce qu'elles sont handicapées. En plus, il manque toujours un ou deux renseignements ou papiers importants. Donc, pas de chômage en vue. E. H.

▲ TESSIN

Pro Senectute Ticino

Nel nostro cantone, il più meridionale della Svizzera, risiedono ca. 272 000 abitanti. In quella che è detta la «Sonnenstube» della Svizzera la percentuale degli anziani è notevolmente superiore alla media nazionale. Essa si situa infatti già attualmente attorno al 20% vale a dire ca. 54 000 persone. Di queste ben 12 000 sono al beneficio delle prestazioni complementari cantonali (PC), perché con la sola rendita normale esse non raggiungono il minimo vitale.

In questo contesto si situa la nostra attività. Da notare che le caratteristiche del Ticino non sono uniformi: la vita nelle valli, che lentamente si spopolano, è ben diversa da quella nel piano; che il Sopraceneri si distingue nettamente dal Sottoceneri, per cui gli interventi che dobbiamo fare in favore degli anziani si differenziano notevolmente da zona a zona.

Il primo Comitato cantonale di Pro Senectute Ticino si è costituito nel 1919 per iniziativa del Consigliere di Stato Dr. Giorgio Casella e sua figlia, signora Vittorina Savi-Casella, che a assunto il segretariato fin dall'inizio, è stata l'anima dell'associazione per ben cinquant'anni, svolgendo a titolo benevolo; praticamente da sola, tutta l'attività. Nel 1969 il Comitato ticinese si è dato un segretariato stabile chiamando alla sua testa la sig. na Giovanna Zaugg Casella, tuttora attiva, con sede a Lugano in Riva Albertoli.

Da allora i compiti si sono enormemente allargati: non più solo l'aiuto finanziario, che resta però ancora uno dei cardini fondamentali del nostro

intervento, ma anche l'aiuto morale agli anziani nel bisogno con l'apertura dei Centri di informazione di Lugano e Locarno, l'assunzione di due assistenti sociali, l'introduzione di servizi differenziati quali la ginnastica (126 gruppi con 2000 partecipanti) e il servizio pasti a domicilio vuoi pastorizzati, vuoi — e questo solo a Locarno per il momento — sotto forma di menus caldi da consumare subito. Da diversi anni vengono organizzati anche turni quindicinali di vacanze al mare e in montagna, soggiorni che hanno un grande successo perché contribuiscono anche ad annodare solide e durature amicizie tra i partecipanti. Ultima iniziativa organizzata: il servizio pedicure che si è dimostrato quanto mai utile e necessario.

In complesso nel corso del 1984 hanno fatto capo ai nostri servizi ben 3500 anziani con un movimento finanziario dell'ordine di 1 milione. Attualmente il segretariato cantonale, trasferito in Via Carducci 4 può disporre di 7 impiegati qualificati fissi. Il Centro di informazione di Locarno è aperto in Via della Pace 6.

I problemi inerenti alla nostra attività sono discussi ed esaminati da un Comitato cantonale composto attualmente di 25 membri, che rappresentano tutte le zone del cantone e tutte le tendenze politiche e religiose. Alla sua testa dal 1966 c'è il presidente Aurelio Longoni, già municipale della città di Lugano dal 1967 al 1984 e collaboratore della RTSI per trent'anni, tra l'altro animatore dell'apprezzatissima rubrica radiofonica «Ora serena» dedicata a chi soffre. In seno al Comitato cantonale funziona un ristretto Comitato direttivo per le decisioni di massima e una Commissione per l'assegnazione dei sussidi, incaricata di vagliare le richieste d'aiuto presentate con l'avallo dei delegati da noi scelti in ogni singolo comune.